

Première



affectation





SNUipp



FSU

Bonjour,

Le SNUipp 28 (Syndicat National Unitaire des instituteurs, des professeurs des écoles et des PEGC) vous remet en cette fin d'année ce petit journal comportant des indications relatives des informations pratiques pour la rentrée.



Par ailleurs, le SNUipp 28 effectue comme chaque année des permanences tous les jours à l'IUFM ou à son local à Champhol ou encore par téléphone durant toute l'année pour répondre à toutes vos questions (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30).

Notre travail s'articule comme vous avez pu le voir entre une information donnée relativement tôt, des informations sur les postes du fait de notre connaissance des écoles et établissements du département, un travail de vérification de vos vœux à l'aide des fiches de contrôle que vous pourrez nous remettre, une diffusion des résultats de CAPD.

Pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas affectés le 3 juillet, le SNUipp reste joignable jusqu'au 13 juillet et reprend son activité le 21 août. N'hésitez pas à nous contacter.



Les délégués du personnel du SNUipp



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL
28304 MAINVILLIERS CEDEX
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

<http://28.snuipp.fr>



SNUipp 28

Le SNUipp (Syndicat National Unitaire des instituteurs, des professeurs des écoles et des PEGC)

Né en 1992, il fait partie avec 20 autres syndicats de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU, première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture).

Il est né d'une volonté commune de créer les conditions de la réussite de tous les élèves d'autant que le lien est encore fait entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales. Le SNUipp défend pour cette raison un service public d'éducation de qualité qui offre les mêmes chances à tous les enfants quelle que soit son origine.

L'unité syndicale est une préoccupation permanente qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. Pour cela, il s'appuie notamment sur ses adhérents (55 000 en 2002/2003). L'information et la défense des personnels dans la transparence et l'équité sont également des missions du SNUipp, particulièrement grâce aux représentants du personnel élus dans chaque département..

A peine quatre ans après sa création, le SNUipp est devenu, en 1996, le premier syndicat des instituteurs et des professeurs des écoles, première place confirmée aux dernières élections professionnelles en décembre 2005 avec 70,74% des voix.

La FSU (SNUipp, SNES, SNESUP, SNEP, SNUEP, SNASUB...) est la première organisation dans l'Education Nationale mais aussi la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'État, devant l'UNSA, la CGT, FO, la CFDT.

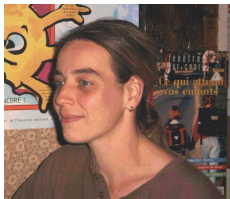
LE SNUipp 28 c'est qui?

C'est tout d'abord l'ensemble de ses adhérents. Suite aux élections professionnelles de décembre 2005 (taux de participation supérieur à 60%) , le SNUipp-FSU 28 dispose de 6 sièges sur 7 à la CAPD. En fonction du nombre de syndiqués et des résultats obtenus aux élections professionnelles, cela détermine le temps de décharge du département. C'est du temps pour renseigner, défendre, construire, échanger, informer..... Du temps pour les collègues et les écoles.

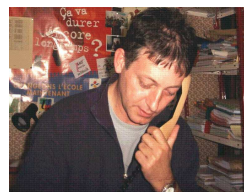
Qui pourra me répondre ?

Les collègues enseignants qui se partagent entre temps en classe et temps au syndicat.

Céline Prier



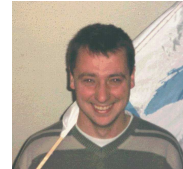
Patrick Théraud



Hélène Bontemps



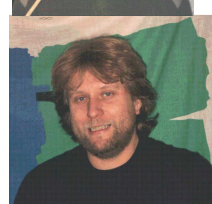
Olivier Thomas



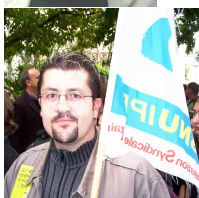
Jean Klein



Hugues Villemade



Jean-Christophe Retho



Lysiane Peschaud
(secrétaire)



Se syndiquer

chacun peut avoir une raison particulière de se syndiquer,

chacun peut aussi trouver une "bonne raison" pour ne pas le faire...

Pour nous, se syndiquer c'est se donner un outil de défense individuel et collectif, mais aussi un outil de propositions pour améliorer et transformer l'école, le métier. Informer, agir lorsque cela est nécessaire, intervenir au quotidien,... sont des missions du syndicat. Son financement (et son efficacité - déplacements, publications, téléphone-repose uniquement sur ses adhérents : donc sur vous !

Des permanences tous les jours de 9h00 à 17h30.



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL
28304 MAINVILLIERS CEDEX
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

<http://28.snuipp.fr>



Mouvement PE2

ELEMENTS D'INFORMATION .

En Eure-et-Loir, les stagiaires bénéficient d'un mouvement spécifique.

C'est une nomination à titre provisoire sans priorité l'année suivante POUR UN AN.

Pourquoi ce choix?

Des stagiaires qui postulent entre eux...

Lors du second mouvement plus de 200 titulaires sont encore à affecter. L'examen de ce second mouvement montre que les postes attribués dans cette seconde phase sont les postes pour lesquels le nombre de demandes est le plus grand. Si les sortants se retrouvaient « en concurrence » avec les titulaires dans le cadre de ce mouvement, ils feraient donc dans leur grande majorité les mêmes vœux que ces derniers mais seraient classés derrière avec le risque très grand de se voir nommés d'office sur un support non demandé.

Par ailleurs, suite aux différentes dispositions prises par certains collègues titulaires de manière tardive, certains postes sont proposés vers le 20 juin qui n'ont jamais été proposés jusque-là, cela peut permettre de proposer des postes sur des secteurs avec peu de possibilités de mutation.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp 28 considère qu'en l'état actuel des choses, cette participation entre stagiaires reste un avantage pour les PE2.

Etre élu des personnels, c'est aussi cela, analyser les éléments spécifiques à son département pour défendre un mouvement juste, cohérent et équitable pour l'ensemble de la profession.

Calendrier du mouvement en Eure-et-Loir (sous réserve de modification)

- Lundi 3 juillet 9h30 : groupe de travail affectation des PE2.
- Mercredi 30 août : dernières affectations.

Rôle des délégués du personnel:

- Fournir des infos le plus tôt possible pour avoir le temps de prendre des infos sur les écoles et de faire ses vœux avec le plus de renseignements possibles.
- Vérifier l'équité de traitement et favoriser au maximum la nomination sur les vœux.
- Vérifier que le mouvement ne comporte pas de différence entre les éléments retenus et les souhaits du stagiaire à l'aide d'une fiche de contrôle syndical.
- Renseignement et aide individuelle du fait de notre connaissance des collègues et des écoles du département
- Représenter le stagiaire le mieux possible en cas d'affectation au-delà des vœux

**Une permanence du SNUipp sur place ou au téléphone
jusqu'au 13 juillet et à partir du 21 août
pour guider les stagiaires qui le souhaitent.**



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL
28304 MAINVILLIERS CEDEX
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

<http://28.snuipp.fr>



Premiers contacts



Arrêté

Dès réception de l'arrêté de nomination, signer le procès verbal d'installation, puis le transmettre à l'IEN. Attention, son envoi conditionne le paiement du salaire !

Penser à bien conserver le double dans un "dossier personnel", cela peut être utile... (même ultérieurement !).

Pour tout problème (changement de situation pouvant avoir des conséquences sur l'affectation notamment), contacter les délégués du personnel du SNUipp.

Avec l'école

Le directeur ou la directrice et les collègues

Dès la CAPD qui traite du mouvement pour les affectations à titre provisoire à la fin du mois de juin, vous pouvez connaître votre école et prendre contact avec les futurs collègues.

Si vous connaissez votre affectation, un conseil des maîtres a souvent lieu en fin d'année pour organiser la rentrée suivante, demandez à y participer.

Vous pourrez ainsi commander vos fournitures à temps et mieux connaître l'école : effectifs, classes, horaires, contraintes (restaurant scolaire, permanences le soir, soutien scolaire, études dirigées ne peuvent être imposées à l'enseignant).

Attention certains postes amènent quelques contraintes (poste en ZEP, en SEGPA, en IME...)

Vous pourrez peut être connaître le niveau de votre classe à la rentrée. Concernant la répartition des classes, il n'y a pas de réglementation spécifique. L'accord de tous les maîtres est souhaitable. En cas de conflit, généralement, selon l'usage, le choix s'effectue suivant l'ancienneté dans l'école (il vaut mieux éviter que ce soit l'IEN qui tranche) ; le Ministère recommande de ne pas attribuer un CP ou un CM2 à un sortant de formation, ce qui n'est pas toujours possible.

Demander le règlement intérieur établi par le conseil d'école.

Avec la municipalité

en cas de nomination dans une classe unique ou un regroupement pédagogique

Le maire est votre interlocuteur pour les questions de cantine, de locaux et budget pédagogique...

Vous pourrez ainsi visiter les locaux, procéder à un premier inventaire et solliciter la possibilité d'être logé. Attention à la valeur locative. C'est le conseil municipal qui décide du montant du loyer. L'indemnité représentative de logement (IRL) versée aux municipalités par l'État, pour le logement des instituteurs peut être une référence. En cas de difficulté, ne prendre aucun engagement écrit et contacter le SNUipp.

Hiérarchie

Toute demande en direction de l'Administration doit se faire par courrier en respectant la voie hiérarchique : une lettre doit toujours être adressée à M ou Mme l'Inspecteur d'Académie, sous couvert de l'IEN de la Circonscription, qui fera suivre.

Le Directeur de l'école n'est pas un supérieur hiérarchique. En cas de problème contacter le syndicat et conserver un double dans le dossier personnel.



Rappel

Les professeurs des écoles n'ont plus droit au logement, mais il existe parfois des logements destinés aux instituteurs, restés vacants et qui peuvent être loués.



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL
28304 MAINVILLIERS CEDEX
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

<http://28.snuipp.fr>



La rentrée

Le jour de la rentrée

Les enseignants rentrent le jour de la pré-rentrée dans l'établissement où ils sont affectés ou à défaut au siège d'une circonscription en attendant l'affectation.

Pendant la pré-rentrée doit se tenir un Conseil des Maîtres qui réajuste la répartition des classes (si ce n'est déjà fait), l'organisation de l'école (services de surveillance, concertations, réunions avec les familles, etc...) et donne un avis sur tout problème lié à la vie de l'école.

Le jour « J » dans l'école

Inscriptions : elles sont effectuées par le directeur, sous la responsabilité du maire.

Accueil des élèves: 10 mn avant les cours (suivant règlement type des écoles),

Appel des élèves : Le registre des présences devra être régulièrement tenu (essentiel en cas de problème ou pour la sécurité)

Donner à chaque enfant une fiche de renseignements à faire remplir par la famille. Renseignements habituels : nom, prénom, date de naissance de l'enfant, nom, prénom du père, de la mère, tuteur, adresse, profession des parents, adresse professionnelle, numéros téléphoniques, souhaits en cas d'accident,... Facultatif : renseignements particuliers, noms des personnes habilitées par la famille à venir chercher l'enfant,

donner aussi le règlement scolaire et ultérieurement le calendrier (samedis libérés),

Distribuer le matériel « assurance scolaire » : documents des associations de parents d'élèves et imprimés MAE. Solliciter les parents pour qu'ils fournissent les récépissés de l'assurance de l'enfant.

Documents obligatoires

- Liste des élèves avec fiche de renseignements (à emporter en cas de sortie de l'école),
- Registre des présences (signaler les élèves dont l'assiduité est irrégulière, les absences sans motif légitime, ni excuse valable, à partir de quatre demi-journées dans le mois),
- Emploi du temps (affiché),
- Dossiers de suivi des élèves, d'évaluation,
- Règlement départemental ou intérieur, établi par le conseil d'école,
- Progressions par matières (à afficher).

☞ Sans oublier, bien sûr, cahier de coopérative, cahier journal, préparations journalières ...

Dossier personnel

Conserver tous les documents ayant un rapport avec sa situation administrative

- . arrêté de nomination
- . courriers administratifs reçus
- . doubles des courriers adressés à l'IEN ou à l'IA
- . demandes de congés
- . bulletins de salaires
- . rapports d'inspection
- . arrêté de stagiarisation, titularisation, changement d'échelon...
- . NUMEN (Numéro d'identification de l'Education Nationale)

Concertations

Elles permettent aux maîtres de se réunir pour mener des réflexions nécessaires à l'organisation pédagogique de l'école.

A cette fin, une heure hebdomadaire est libérée pour les élèves. De ce fait, ces 36 heures sont regroupées en douze demi-journées réparties sur le calendrier annuel. Elles sont utilisées pour les Conseils de cycle (18h), les Conseils d'école (6h). Le directeur informe l'IEN des dates et des lieux de ces réunions. La formation pédagogique de circonscription compte pour 12h. L'IEN, après concertation avec les équipes pédagogiques, fixe les dates et les lieux.



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL
28304 MAINVILLIERS CEDEX
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

<http://28.snuipp.fr>





www.snuipp.fr

Toute l'actualité, tous les dossiers en ligne:

- **Les débutants interrogent le métier**
- **Les enfants ont-ils changé ?**
- **Qui sont les enseignants ?**
- **l'état de l'école avant le grand débat**
- **Enseigner les sciences**
- **Nouveaux programmes**
- **L'école maternelle... et les tout petits**
- **Enseigner l'histoire**
- **Enseigner la géographie**
- **Les sciences**
- **Les mathématiques**
- **Les langues vivantes**
- **L'inné et l'acquis**
- **le redoublement**
- **L'EPS**
- **Racisme: toute une éducation**
- **Quel avenir pour les retraites ?**
- **La dyslexie**
- **La littérature à l'école élémentaire**
- **Enseigner à l'étranger**
- **Les parents à l'école**
- **Les ZEP**
- **Les classes de découverte**
- **L'architecture scolaire**
- **L'école rurale et territoires**
- **L'oral à l'école**
- **l'AIS en question...**

Documentation pédagogique ou personnelle :

www.cartables.net

Un des plus complets...

sitinstit.net

Beaucoup de sites

www.momes.net

Documents, adresses de sites pour aider à préparer une séance, un exposé... utiles aux élèves comme aux enseignants.

www.education.fr

Portail qui recense tous les sites officiels, les ressources pédagogiques et documentaires...

www.cndp.fr

Tous les services du CNDP à la maison

www.inrp.fr

Tous les travaux de l'INRP, des pages spécialisées sur la main à la pâte ou les ZEP, moteur de recherche, bibliographie...

www.freinet.org

Comme son nom l'indique...

www.gfen.asso.fr

Groupe Français d'Education Nouvelle

www.lecture.org

Site de l'association française pour la lecture (AFL) - infos sur les recherches menées avec l'INRP.

www.bips.cndp.fr

Projet franco-qubécois de mise en réseaux d'images et d'accompagnement pédagogiques pour les exploiter.

www.cite-sciences.fr

Expos, actus, expériences, séquences audiovisuelles...très bien fait

webencyclo.com/home.asp

La première encyclopédie francophone en ligne et gratuite. Points sur l'actu... Pas mal du tout...

www.inrp/lamap/

Le site de la main à la pâte pour ceux qui ne connaissent pas...très bien fait

www.education.gouv.fr

Le site officiel du ministère. Un chemin d'accès à d'autres sites plus spécialisés : le BO en ligne; les nouvelles technologies...



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL
28304 MAINVILLIERS CEDEX
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

<http://28.snuipp.fr>



Adresses utiles

Adresses administratives

l'Inspection académique
15 place de la République
28019 CHARTRES Cedex
tél : 02 37 20 51 80 Fax : 02 37 36 74 93

Circonscriptions de CHARTRES
56 rue du Grand faubourg
28000 CHARTRES

CHARTRES I S. Sibel 02 37 20 50 54	CHARTRES II D Rymarski 02 37 20 50 59
CHARTRES III AIS J.M Petiot 02 37 20 50 66	CHARTRES IV J.C BAY 02 37 20 50 72

Circonscriptions de DREUX
2 Place Mésirard
28100 DREUX

DREUX I 02 37 46 63 10	DREUX II B.Morée 02 37 46 11 88
------------------------------------	---------------------------------------

Circonscription de CHÂTEAUDUN
2 rue de Loigny
BP 119 28205 CHÂTEAUDUN

CHÂTEAUDUN
.....
02 37 45 07 65

Circonscription de NOGENT LE ROTROU
7 rue des Acacias
28400 NOGENT LE ROTROU

NOGENT LE ROTROU
J.P Aubry
(02 37 52 06 55

Autres adresses utiles

Pédagogie

CDDP, centre départemental de documentation
pédagogique
1 rue du 14 juillet 28000 CHARTRES
02 37 33 68 28

Mouvements pédagogiques

GFEN, groupe français d'éducation nouvelle
Rue Chavaudret 28600 LUISANT

AGIEM, association générale des institutrices
d'école maternelle

Ecole maternelle d'Amilly
Rue des Vauroux
28300 AMILLY

Associations complémentaires de l'école

JPA, jeunesse au plein air
Avenue de Bretagne 28300 Mainvilliers

FOL, fédération des oeuvres laïques
Avenue de Bretagne 28000 Mainvilliers

OCCE, office centrale de la coopération à l'école
2 rue Florent d'Illiers 28000 Chartres
02 37 33 08 00

PEP, pupille de l'école publique
1 rue St Brice 28000 Chartres
02 37 88 14 14

Francas
41 rue des bas bourgs 28000 Chartres
02 37 30 86 74

USEP
Avenue de Bretagne 28300 Mainvilliers

Assistance juridique Conseil

Autonome de Solidarité
1 rue Chauveau Lagarde 28000 Chartres
02 37 34 69 03



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL
28304 MAINVILLIERS CEDEX
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

<http://28.snuipp.fr>



Calendrier 06-07

CALENDRIER NATIONAL	CALENDRIER 28 pour les écoles fonctionnant 4 jours par semaine	NOMBRE DE JOURS DE RECUPERATION
RENTREE SCOLAIRE Rentrée des enseignants Vendredi 1 ^{er} septembre 2006 Rentrée des élèves Lundi 4 septembre 2006	Rentrée des enseignants Vendredi 25 août 2006 Rentrée des élèves Lundi 28 août 2006	4 jours
TOUSSAINT Mercredi 25 octobre 2006 Lundi 6 novembre 2006	Avec mercredi 25 octobre travaillé	1 jour
NOËL Samedi 23 décembre 2006 Lundi 8 janvier 2007	Samedi 23 décembre 2006 Lundi 8 janvier 2007	Pas de récupération
HIVER Samedi 24 février 2007 Lundi 12 mars 2007	Mardi 27 février 2007 Lundi 12 mars 2007	2 jours
PRINTEMPS Samedi 14 avril 2007 Mercredi 2 mai 2007	Mardi 17 avril 2007 Mercredi 2 mai 2007	2 jours
VACANCES D'ETE Mercredi 4 juillet 2007	Mardi 3 juillet 2007	Pas de récupération
MERCREDIS TRAVAILLES	Mercredi 11 avril 2007 Mercredi 9 mai 2007 Mercredi 16 mai 2007	3 jours
TOTAL		12 jours

**CALENDRIER
DES MERCREDIS ET SAMEDIS LIBÉRÉS
Année scolaire 2006/2007.**

<u>MERCREDIS LIBERES</u>	<u>SAMEDIS LIBERES</u>	<u>MERCREDIS LIBERES</u>	<u>SAMEDIS LIBERES</u>
Mercredi 20 septembre 2006	Samedi 23 septembre 2006	Mercredi 21 février 2007	Samedi 24 février 2007
Mercredi 18 octobre 2006	Samedi 21 octobre 2006	Mercredi 21 mars 2007	Samedi 24 mars 2007
Mercredi 15 novembre 2006	Samedi 18 novembre 2006	Mercredi 04 avril 2007	Samedi 14 avril 2007
Mercredi 29 novembre 2006	Samedi 2 décembre 2006	Mercredi 23 mai 2007	Samedi 26 mai 2007
Mercredi 20 décembre 2006	Samedi 23 décembre 2006	Mercredi 6 juin 2007	Samedi 9 juin 2007
Mercredi 24 janvier 2007	Samedi 27 janvier 2007	Mercredi 4 juillet 2007	Samedi 30 juin 2007



SNUipp 28 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL
28304 MAINVILLIERS CEDEX
02.37.21.15.32 snu28@snuipp.fr

<http://28.snuipp.fr>

